

<https://enseignants.se-unsa.org/Prime-speciale-d-installation>



Enseignants de l'Unsa

Prime spéciale d'installation

- Mon argent et moi - Mes indemnités et primes -

Date de mise en ligne : lundi 18 septembre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Prime spéciale d'installation

La prime spéciale d'installation est versée à tout fonctionnaire qui, lors de sa titularisation, reçoit sa première affectation en région Île-de-France ou dans l'agglomération lilloise.

Elle n'est versée que si l'indice majoré du 1er échelon du corps est inférieur à 391. Cela exclut de son bénéfice les agrégés.

Elle est variable selon les zones de résidence.

Zone de résidence	Montant brut en €
001	2 185,37
002	2 142,94
003	2 121,72

Pour en savoir plus, contactez votre section locale du SE-Unsa.